DÉPARTEMENT
de la
HAUTE - SAVOIE

ARRONDISSEMENT
de
BONNEVILLE

CANTON
de
CHAMONIX - MONT - BLANC

OBJET :

Dénomination de la Commune de CHAMONIX. "CHAMONIX-Mt-BLANC".

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	21
Présents	19
Absents	2

Le Maire de Chamonix-Mont-Blanc certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 56 de la loi du 5 Avril 1884 et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHAMONIX - MONT - BLANC

COPIE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le seize janvier mil neuf cent vingt-un, huit heures trente du matin le Conseil Municipal de la Commune de Chamonix-Mont-Blanc, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAVAIVRE Jean Maire, en session extraordinaire

Etaient présents : MM. BALMAT A. DUCROZ A. COUTTET F. CHARLET H. CHARLET H. RAVANEL G. PICANDET J. TAIRRAZ G. BOSSONNEY J. SIMOND F. DEVOUASSOUX A. DEVOUASSOUD J. CLARET E. CACHAT J. CHARLET D. RAVANEL C. MUGNIER M. BELLIN J.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. COUTTET P. SCHMIDT E.

Monsieur Jules DEVOUASSOUD a été élu Secrétaire de Séance.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la dénomination actuelle de la Commune de Chamonix est insuffisante pour la distinguér de diverses autres communes de nom presque identique, notamment celle de Chamoux (Savoie),

que fréquemment cette similitude de nom entraîne des erreurs dans le service des correspondances postales, cause parfois de sérieux préjudices,

que la commune de Chamonix est voisine de la frontière suisse, que son nom est étroitement associé à celui du Mont-Blanc, dont nos voisins suisses exploitent la renommée au bénéfice de leurs stations,

que la correspondance des pays étrangers ou même provenant de la France, à destination de Chamonix, porte fréquemment l'indication "Chamonix Suisse",

que toutes ces erreurs et pertes de correspondance seraient évitées par l'appelation de notre commune "Commune de Chamonix-Mont-Blanc",

Par ces motifs,
Le Conseil,
Sur la proposition de son président,

Demande aux pouvoirs compétents à ce que la Commune de Chamonix porte à l'avenir le nom de "Chamonix-Mont-Blanc".

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Signé : J. LAVAIVRE.